





AMBASSADE DE FRANCE AU NIGER Service de Presse

LE NIGER A TRAVERS SA PRESSE

DU 17 AU 23 MAI 2010

SOMMAIRE

INTERNATIONAL

OCI USA

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

USAID

Fondation Raoul Follereau

Banque mondiale

Burkina Faso

Plan Niger

POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

CSRD

Gouvernement

Conseil des ministres du 20 mai 2010

CCN

Code électoral

Assainissement

PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

MNSD Nassara

SAMAN

SOCIETE

Crise alimentaire

Code de la route au Niger:

ECONOMIE

NIGELEC

Marchés agricoles

CULTURE ET SPORT

A lire

INTERNATIONAL

OCI

La 37^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires Etrangères s'est tenue du 18 au 20 mai à Douchanbé (Tadjikistan), en présence d'une délégation nigérienne conduite par Mme Touré Aminata Djibrilla Maïga, ministre nigérienne des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur, désignée pour prononcer un discours au nom du groupe Africain de l'OCI, *Le Sahel (19/05/10)*.

USA

Dans un communiqué rendu public le 19 mai, l'Ambassade des Etats-Unis au Niger déclare apprécier « la décision constructive du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD) d'accepter la proposition du Conseil Consultatif National d'une transition politique de 12 mois [...]. Nous espérons voir très rapidement la transition du régime militaire à celui de représentants civils élus suivant le calendrier proposé par le Conseil Consultatif National accepté par le Premier Ministre de transition et le CSRD ». La représentation diplomatique se dit par ailleurs encouragée « par l'expérience et les qualifications des personnes siégeant au Conseil Consultatif National, au Comité des Textes Fondamentaux, et à la Cour Constitutionnelle de Transition [...]. Nous espérons que le CSRD continuera à mettre en œuvre leurs recommandations. Nous notons également l'amélioration continue de la liberté de la presse, en particulier la récente réouverture de la Maison de la Presse et de l'installation d'un journaliste indépendant en tant que président de l'Observatoire National de la Communication », *Le Sahel (20/05/10)*.

COOPERATION BILATERALE ET MULTILATERALE

USAID

L'Agence américaine pour le développement international octroie « 1,5 milliard de Fcfa pour un programme d'urgence dans la région de Diffa et le département de Gouré », *Le Sahel (19/05/10)*. 890 tonnes de riz, 130 tonnes d'huile et 1.290 tonnes de farine seront acheminées par l'Ong *Conterpart International*, complétant un programme de 5 ans pour la région de Diffa déjà alloué par l'USAID pour un montant de 5,5 milliards de Fcfa, précise le journal.

Fondation Raoul Follereau

« La fondation Raoul Follereau vient en aide à la communauté lépreuse de Niamey, en offrant 10 tonnes de céréales à 245 familles », *Le Sahel (19/05/10)*.

Banque mondiale

« Reprise des décaissements et octroi d'une aide budgétaire de 20 milliards de Fcfa en faveur du pays », annonce *Le Sahel (20/05/10)*. Une aide qui s'ajoute à celle accordée récemment par les Etats-Unis et qui arrive « à point nommé » avant l'examen du 26 avril au siège de la Commission de l'UE, commente l'auteur. « S'achemine-t-on vers une levée tous azimuts des sanctions qui frappent notre pays ? L'espoir est en tout cas permis. En effet, le Général de Corps d'Armée, Djibo Salou, qui a reçu les vives félicitations de l'institution de Bretton Woods, semble avoir gagné toute la confiance des partenaires au développement », commente le journal.

Burkina Faso

« Réception d'un don au Niger : 5.000 tonnes de céréales aux populations vulnérables », *Le Sahel* (20/05/10).

Plan Niger

Plan Niger, en collaboration avec le PAM et plusieurs Ong nationales, a procédé, le 19 mai, à la distribution gratuite d'environ 1.050 tonnes de sorgho en faveur de 118 villages de la région de Tillabéri, *Le Républicain (20/05/10)*.

POLITIQUE ET AFFAIRES INTERIEURES

CSRD

- Le Chef de l'Etat a procédé à la nomination, à titre exceptionnel, au grade d'officiers, de 14 sous-officiers de la Garde nationale du Niger, *Le Sahel (18/05/10)*.
- Le Chef de l'Etat a présidé, le 18 mai, l'installation officielle de la Cour d'Etat et de la Cour des Comptes, *Le Sahel (19/05/10)*. Le même jour, il a reçu en audience, MM. André Parant et Rémy Maréchaux, envoyés par le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, chargés notamment de remettre officiellement au Général une invitation au prochain Sommet France-Afrique qui se tiendra à Nice à la fin de ce mois, *Le Sahel (19/05/10)*.
- Le Général Salou Djibo a reçu, le 20 mai, une délégation du comité interparlementaire de l'UEMOA, conduite par le Président de l'institution, M. Oundé Touléma, *Sahel Dimanche (21/05/10)*.

Gouvernement

Promotion du Chef d'Escadron Salou Djibo au grade de Général de Corps d'Armée: le gouvernement adresse ses chaleureuses félicitations au PCSRD. « Cette décision de portée historique du CSRD a été motivée par votre patriotisme, votre courage et votre sens élevé de responsabilité qui vous ont conduit à diriger les événements du 18 février dernier [...]. C'est la preuve de la solidarité agissante entre le membres du CSRD et la volonté manifeste de rendre au Chef Suprême des Armées son statut de chef militaire, ce qui, à juste titre, lui permet de se positionner à un niveau de commandement compatible avec sa fonction de Chef de l'Etat », a déclaré le Premier ministre, *Le Sahel (18/05/10)*.

« Une autopromotion inopportune », selon *L'Evénement (08/05/10)*, « qui aurait pu intervenir vers la fin de la transition [...] Une mesure qui constitue la preuve que le putsch du 18 février n'était pas si désintéressé que cela ». «Qu'est-ce qui a poussé le commandant Salou Djibo à se faire récompenser alors que sa mission déclarée est à peine entamée? », poursuit la *Tribune du Peuple (19/05/10)*. « Pour quelqu'un qui est venu 'restaurer la démocratie' en 12 mois, il faut reconnaître que c'est trop flagrant d'en profiter pour s'accorder un bonus de 30 ans sur ses galons! », conclut le journal.

Le Premier ministre, Mahamadou Danda, a rencontré, le 17 mai, le Chef de bureau de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne au Niger. Objet de l'entretien : la coopération sécuritaire, notamment par le renforcement du processus de paix dans le nord du pays, la réinsertion socio-économique des excombattants, *Le Sahel (18/05/10)*.

Le 18 mai, le Premier ministre s'est entretenu avec M. André Parant et M. Rémy Maréchaux, conseillers du Président Nicolas Sarkozy, en présence de M. Alain Holleville, ambassadeur de France au Niger, *Le Sahel (19/05/10)*.

Conseil des ministres du 20 mai 2010

Sahel Dimanche (21/05/10) Présidence du CSRD :

- Adoption du projet de décret portant création d'une Haute Autorité à la Sécurité Alimentaire (HASA), placée sous l'autorité directe du Chef de l'Etat. D'une manière générale, la HASA sera chargée d'orienter, d'animer, de coordonner et d'assurer le suivi-évaluation des actions menées en faveur de la sécurité alimentaire, « en apportant des solutions durables à la confusion entre politique de sûreté alimentaire et questions d'urgence », précise l'auteur.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses :

- Adoption du projet de décret portant création des commissions consultatives provisoires des communes et communautés urbaines, permettant aux Chefs traditionnels et aux services techniques déconcentrés de participer à la gestion des communes aux côtés des administrateurs délégués.

Ministère de la Justice et des Droits de l'homme :

- Adoption du projet d'ordonnance portant composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire National des Droits de l'Homme.

Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant :

- Adoption du projet d'ordonnance modifiant et complétant l'ordonnance du 2 mars 1993 fixant les règles minima relatives à la protection des personnes handicapées.

Ministère de l'agriculture et de l'Elevage :

- Adoption du projet d'ordonnance relative au pastoralisme, permettant aux communes de gérer les puits en zone pastorale. Le projet d'ordonnance institue, par ailleurs, un système de fermeture et de libération des champs de cultures pluviales en zone agricole pour permettre une bonne articulation entre les activités agricoles et pastorales. Cette dernière mesure sera placée sous la responsabilité des régions.

CCN

- Ouverture de la 1^{ère} session extraordinaire du Conseil Consultatif National, le 19 mai. A l'ordre du jour, l'examen de l'avant-projet de Code électoral, *Le Sahel (20/05/10)*. « Nous devons, avec assiduité et rigueur, nous investir en vue d'adopter et transmettre au gouvernement et au CSRD un Code consensuel et porteur de valeurs à même de renforcer et de consolider la démocratie et l'exercice de la citoyenneté dans notre pays », a déclaré le Président du CCN, M. Marou Amadou, à l'occasion de son allocution d'ouverture. Ce dernier ayant, par ailleurs, profité de l'occasion pour transmettre ses félicitations au Chef de l'Etat « pour sa promotion méritée ».

Code électoral

- « Des innovations majeures introduites », titre Alternative (19/05/10), parmi lesquelles :
- La suppression du serment confessionnel;
- La création d'un comité national de gestion du fichier électoral ;
- La modification des frais de participations aux élections (10 millions de Fcfa pour les présidentielles, 100.000 pour les législatives ; 10.000 pour les municipales) ;
- L'interdiction, pour les députés, d'accéder aux marchés publics de l'Etat et de ses démembrements ;
- Un mandat présidentiel de 4 ans, renouvelable 1 fois. Tout candidat aura entre 40 et 70 ans, avec un niveau minimum d'instruction de type baccalauréat ou équivalent ;
- Un mandat de 4 ans pour les députés, les membres des conseils régionaux, départementaux et communaux ; les députés et les présidents régionaux devront également avoir un niveau d'instruction équivalent au Baccalauréat ;
- Le brevet d'étude du 1^{er} cycle (BEPC) est exigé pour les maires et maires-adjoints ;
- L'interdiction, pour les Chefs traditionnels, de prendre part aux campagnes électorales sous quelque forme que ce soit ;
- Le réexamen de la liste des documents d'identification des électeurs.
- La composition de la CENI, avec une représentation de la société civile renforcée ;
- La redéfinition du recours au référendum par le Président de la République ;

- « Dans certains milieux politiques, on trouve anachronique que le Code électoral précède la Constitution ». D'aucuns estiment en effet qu'il s'agit « d'une violation de la souveraineté populaire », rapporte *La Roue de l'Histoire (19/05/10)*.

Assainissement

« La nouvelle commission de lutte contre la délinquance économique fera-t-elle mieux que l'opération mains-propres du Président Tandja? », s'interroge La Griffe (17/05/10). Selon Le Canard Déchaîné (17/05/10), des soupçons pèsent sur certains de ses membres, « qui pourraient comparaître comme témoins à charge dans l'affaire MEBA ». « Des personnes aux mains sales, qui gravitent dans les cercles du CRSD vont-elle profiter d'une certaine protection? », s'interroge L'Evénement (18/05/10). « La junte aurait-elle capitulé? », titre Alternative (19/05/10). « Lorsque l'on crée ce genre de commission, c'est que, souvent, on ne veut pas laisser la justice faire son travail [...] ». Selon le journal, une commission de moralisation permet aussi bien de punir que de protéger les auteurs de malversations financières. Le CSRD craint peut-être, remarque l'auteur, «l'effet boomerang» d'une opération d'assainissement exhaustive, notamment de la part de l'armée et de certains « hommes puissants ». « Le retour à la démocratie véritable, dans un Niger assaini de ses gangrènes, n'est peut être pas pour demain », conclut le journal. « Qui a trompé Djibo Salou ? », titre Le Courrier (20/05/10). Le président de la Commission de Lutte contre la délinquance économique n'est pas, contrairement à ce qui a été annoncé, le vice-président de Transparency International-Niger, mais le trésorier de ladite organisation. Le journal dénonce une usurpation de titre d'un homme, M. Abdoulkarim Mossi Harakoye, qui aurait, par ailleurs, purgé une peine de 3 ans et 4 mois de prison ferme, sous le régime Kountché (1984-1987), pour détournement de deniers publics dans le cadre de sa fonction à l'Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne (OPEN). Il aurait été, par la suite, radié de la fonction publique. « D'autres membres de la Commission auraient aussi un passé carcéral », poursuit l'auteur. « Le CSRD et le gouvernement doivent revoir leur copie, au risque de voir la commission échouer sur toute la ligne, ce qui peut discréditer la transition ». Le Premier ministre avait indiqué [...] que tous ceux dont la nomination est intervenue sur la base de fausses informations seraient relevés de leur fonction », rappelle La Roue de l'Histoire (19/05/10). « C'est l'occasion de rectifier le tir [et] de joindre l'acte à la parole », conclut l'auteur.

PARTIS POLITIQUES-ASSOCIATIONS-SYNDICATS

MNSD Nassara

- La section régionale de Maradi a tenu sa conférence ordinaire le 15 mai, sous la présidence de M. Ali Sabo. Au terme de la réunion, la section de Maradi a réclamé la libération immédiate de M. Tandja Mamadou et de M. Albadé Abouba, dont la détention est jugée extrajudiciaire et illégale. La section apporte, en outre, son « soutien indéfectible » à M. Seyni Omar à la tête du parti, *Le Canard Déchaîné* (17/05/10). Le journal évoque, dans un autre article, la possibilité de mettre prochainement en liberté provisoire les deux personnalités.
- Le MNSD approuve la durée de la transition qu'il juge raisonnable, selon Issoufou Tamboura, chargé de la communication du parti. Il estime, en revanche, que la vague de nominations dans l'administration vise à déloger les partisans de l'AFD/R, « c'est une dérive grave qui n'a jamais eu d'équivalent dans l'histoire post-coloniale du Niger », a-t-il déclaré.
- « Procès en appel du MNSD Nassara : fin du suspens le 7 mai prochain », annonce *L'Evénement* (18/05/10).

SAMAN

« Nous attaquerons le décret du Chef de l'Etat devant la Cour d'Etat », affirme le SG du SAMAN dans un entretien accordé à *Alternative (19/05/10)*. Il y aura, au préalable, un recours gracieux, précise-t-il. Quant à la question de l'assainissement, le magistrat se dit « très sceptique ». Ce genre de commission provoque également une rupture d'égalité des citoyens devant la loi.

SOCIETE

Crise alimentaire

- Près de 6.000 élèves quittent les bancs de l'école dans la région de Maradi pour suivre leurs parents dans leur exode, *Le Canard Déchaîné (17/05/10)*.
- « Lancement, le 15 mai, de l'opération de distribution de vivres gratuites à l'intérieur du pays : l'opération doit se dérouler jusqu'en août 2010», indique *Le Sahel (19/05/10)*. La région de Tahoua a bénéficié des premiers dons, concernant « plus d'un million de personnes vulnérables ».
- Retard de l'aide internationale : seuls 30% environ des besoins auraient été mis à la disposition des populations, rapporte *Alternative* (19/05/10). « La 1^{ère} phase de distribution gratuite des vivres n'atteint pas la moitié des populations sévèrement touchées par la crise alimentaire ». Sur le plan pastoral, le déficit fourrager atteint près de 70% des besoins du cheptel national, représentant environ 16 millions de tonnes de matières sèches. Les autorités qui, selon le journal, n'ont rien débloqué sur fonds propres pour le volet élevage, ont néanmoins demandé aux partenaires un apport de 10.000 tonnes pour les vaches laitières, dénotant « un manque de volonté gouvernementale à s'occuper du secteur pastoral ».

Code de la route au Niger :

« Les téléphones portables bientôt interdits au volant », annonce Alternative (19/05/10).

ECONOMIE

NIGELEC

« Visite, le 19 mai, du ministre des Mines et de l'Energie sur les installations techniques de la Nigelec », indique *Le Sahel (20/05/10).* « Le Niger est un pays qui regorge d'énergie. C'est même un pays qui flotte sur l'énergie », a déclaré Me Souleymane Mamadou Abba. « Nous avons du charbon, du pétrole, de l'uranium et beaucoup de soleil. On ne peut pas comprendre qu'un pays comme celui-là puisse avoir des problèmes d'énergie ». Pour résoudre le problème, le ministre préconise la redéfinition de la politique énergétique du pays. « Ce n'est pas à la Nigelec de définir [cette] politique, a-t-il poursuivi, c'est à l'Etat de le faire, à travers le ministère des Mines et de l'Energie. La Nigelec n'est qu'un agent d'exécution de la politique énergétique de l'Etat ». Dans un deuxième temps, le ministre a insisté sur l'investissement nécessaire en matériel : « ce n'est pas l'acquisition de 10 groupes de 2,3 ou 4 mégas qu'il faut faire », a-t-il souligné. Selon lui, il est nécessaire d'acquérir des groupes de grande capacité et de mettre en chantier des usines de production comme celle de Salkadamna.

Marchés agricoles

« Stabilité des prix du mil, du maïs et du riz », annonce Le Républicain (20/05/10).

CULTURE ET SPORT

A lire

« Rébellion touarègue au Niger, qui a tué le rebelle Mano Dayak ? », un ouvrage de M. Seidik Abba, journaliste et directeur du bureau parisien de l'agence *Panapress*, paru récemment aux éditions *L'Harmattan*, sous la collection Sociétés et Diasporas Africaines, *Alternative* (19/05/10).